

DOMAINE DE BEAURENARD



Antoine Coulon



Châteauneuf-du-Pape (84)



66 ha de vignes



Biodynamie, AOP Châteauneuf-du-Pape, Rasteau, Côtes-du-Rhône



Aménagements agroforestiers

Parcelle Beaurenard

Une haie de bordure diversifiée de 115m de long. Elle est composée de romarin, thym, coronille glauque, lavande, myrte, ciste cotonneux, filaire à feuilles étroites, cyprès, viorne tain, alaterne et buplèvre ligneux. Elle est implantée à 2.75 de la vigne, parallèlement aux rangs.



Arbres intra-parcellaires plantés tous les 4 rangs et à 20 mètres maximum les uns des autres. Les essences choisies sont les suivantes :

- oliviers,
- amandiers,
- cerisiers de sainte Lucie,
- pêchers des vignes.



Ces arbres ont été plantés l'hiver 2022 en même temps que la vigne.





PRÉSENTATION DU DOMAINE ET MISE EN PLACE DE L'AGROFORESTERIE

Suite à des formations et un voyage au Chili, j'ai souhaité aller plus loin dans notre démarche environnementale en plantant des arbres avec plusieurs objectifs : maximiser les relations mycorhiziennes et la biodiversité, manger des fruits sur la parcelle et aménager le paysage. La haie de bordure représente également une protection contre les traitements conventionnels appliqués sur la parcelle voisine.



CONDUITE DES ARBRES SUR LA PARCELLE

Après arrachage de la vigne, il y a eu un repos du sol. Des plants de moins de trois ans ont été plantés en hiver, arrosés à la plantation et paillés (type de paillage). La taille des arbres devra faciliter le passage des enjambeurs.



CONDUITE DE LA VIGNE SUR LA PARCELLE

La vigne est conduite en gobelet et plantée à 2,25m * 1m. Les rangs sont orientés est/ouest. Il n'y a pas d'accès à l'eau et le sol est caillouteux en profondeur. La fertilisation est organique : il s'agit de fumier de mouton composté apporté avant la plantation.



TÉMOIGNAGE DU VIGNERON

Cette opération s'inscrit dans une démarche plus générale de préservation des habitats naturellement présents sur l'exploitation (arbres isolés, bosquets, haies) et d'amélioration du sol. Le projet a été en partie financé par le programme « Plantons des haies » et est accompagné par l'ODG de Châteauneuf-du-Pape. A Rasteau, en revanche, le cahier des charges de l'appellation n'autorise pas l'implantation d'arbres intra-parcellaires.



SI C'ÉTAIT À REFAIRE

Je diversifierais encore plus les essences composant les haies.



BILAN ET PERSPECTIVE

Un suivi OAB est réalisé sur la parcelle ; il sera intéressant de suivre l'évolution de la biodiversité. D'autres haies et fruitiers seront plantés sur des parcelles déjà en place de façon progressive afin d'assurer un entretien de qualité et veiller à sa bonne implantation. Et il y aura probablement aussi une nouvelle parcelle avec plantation d'arbres intra-parcellaire.